

N° 14/2018  
13 juillet 2018

Syndicat national des personnels CCRF FORCE OUVRIÈRE

46, rue des Petites Écuries 75010 PARIS

email : fo@dgccrf.finances.gouv.fr

http://www.ccrf-force-ouvriere.fr

# INFORMATION

CCRF

Réunion avec la Directrice Générale du 11 juillet 2018

**AVENIR DE LA DGCCRF : EN MARCHÉ VERS UN TROISIÈME PLAN B ?**

Mme BEAUMEUNIER a invité les organisations syndicales représentatives à la DGCCRF à une réunion « d'échange sur les propositions formulées dans le cadre d'Action Publique 2022 ».

Aucun document préparatoire n'était joint à cette invitation laconique...

Mme BEAUMEUNIER était notamment accompagnée de M. André SCHWOB, Chef du service du soutien au réseau et de Mme Coralie OUDOT, Sous-Directrice des ressources humaines, des affaires financières, de la qualité et de la performance.

CCRF-FO était représenté par Françoise LAGOUANERE et Emilie PATTEYN.

## Déclaration liminaire CCRF-FO

Madame la Directrice Générale,

La nouvelle conception du dialogue social à la DGCCRF, qui consiste désormais uniquement à « faire le point » sur les sujets d'actualité, en prétendant qu'aucun sujet n'est assez avancé pour être porté à l'ordre du jour du comité technique « personnels et missions » ou pour faire l'objet d'un réel groupe de travail, n'est pas acceptable pour CCRF-FO, syndicat attaché au respect des instances statutaires et à un dialogue social loyal et sincère.

Ce mode de fonctionnement s'inscrit parfaitement dans la méthode CAP 2022, consistant à égrener façon « Petit Poucet » des mesures prises en catimini et basées exclusivement sur le choix politique du gouvernement en matière de rigueur budgétaire et de privatisation de certaines missions de l'Etat.

Nous vous rappelons notre demande de réunion du CT directionnel, sur les sujets relevant directement de sa compétence, car portant sur l'organisation et le fonctionnement du réseau CCRF : AP 2022, bien évidemment, mais également toutes les décisions et projets organisationnels en cours d'exécution (IE encadrant, expérimentations d'interdépartementalité, schémas régionaux de mutualisation, répartition des effectifs, cartographie précise des effectifs opérationnels, revue du CP2M).

Il est totalement anormal que les OS soient tenues à l'écart des informations et décisions prises.

D'ailleurs, les OS de la DGCCRF se sont trouvées dans l'incapacité de répondre à une question, pourtant très simple, posée par le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire LACTALIS : combien d'agents la DGCCRF compte-t-elle sur le terrain ? Cela en dit long... Nous espérons que la DGCCRF ne navigue pas à vue dans la galère de l'interministérialité au point d'ignorer la réponse !

Concernant les suites de l'affaire LACTALIS, CCRF-FO vous avait alertée dès notre audience bilatérale du 13 février sur la problématique de la vision d'ensemble du contrôle de la sécurité sanitaire des aliments, que ne manquerait pas de faire ressortir cette affaire. Vous sembliez dubitative... Le rapporteur de la commission d'enquête parlementaire semble clairement orienter ses préconisations sur la création d'une autorité unique, rattachée au Ministère de l'Agriculture !



**CCRF-FO** s'opposera résolument à toute intégration d'effectifs opérationnels CCRF sous une autorité DGAL et vous demande d'éclaircir la situation concernant la répartition des compétences sur la mission « hygiène ».

Le projet de délégations des contrôles en matière d'hygiène est d'ailleurs incompréhensible : il ne peut concerner que l'hygiène « pure » (locaux, personnels, formation), relevant du champ de compétence de la DGAL... qui est opposée à toute délégation !

Enfin, les agents de la DGCCRF attendent une décision claire et rapide de rétablissement de la chaîne de commandement.

Des réunions sur le sujet se sont apparemment tenues en votre présence et nous vous demandons des informations sincères.

Il ressort des déclarations de Bruno LE MAIRE devant la commission d'enquête LACTALIS que le Ministre porte le sujet avec une grande conviction... tout comme il assume pleinement la baisse des effectifs DGCCRF cette année et, à l'évidence, sur l'avenir !

Revendiquer pour améliorer les conditions de travail et de vie des agents et le service rendu à l'usager reste la ligne de conduite de **CCRF-FO**. C'est pourquoi nous revendiquons tout à la fois le rétablissement de la chaîne de commandement et un renfort significatif en effectifs et nous opposons à la disparition programmée d'implantations départementales.

**CCRF-FO** exige de vraies négociations sur le rôle et l'avenir de la DGCCRF et de ses agents. Les pseudo réunions informelles de concertation comme celle de ce jour ne peuvent en aucun cas s'y substituer.

### Dialogue social :

La Directrice Générale a persisté à affirmer qu'elle n'avait actuellement aucun sujet à placer à l'ordre du jour du CT directionnel et que l'essentiel était d'avoir un dialogue et d'échanger !

### Action Publique 2022 :

#### ➡ Organisation territoriale : Vers un troisième « plan B » ???

Le rapport CAP 2022 n'est finalement pas publié mais il est demandé aux Ministères de travailler sur des projets de réformes.

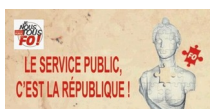
Mme BEAUMEUNIER a rappelé que, concernant la DGCCRF, le projet d'organisation territoriale devait découler des missions.

Elle considère que les récents propos du Président de la République devant le Congrès des parlementaires, évoquant sa volonté de renforcer la présence de l'Etat sur les territoires, n'entrent pas en contradiction avec un projet d'implantations infra régionales se substituant aux implantations départementales, dans la mesure où il convient de distinguer présence sur l'ensemble du territoire et implantation physique des agents, car il n'est pas possible d'avoir une bonne couverture du territoire avec des implantations à taille critique.

Elle a cru bon d'ajouter que cela n'impliquait pas que les agents allaient bouger tout de suite... ce qui laisse quand même présumer du pire pour la suite !

En outre, la Directrice Générale considère que la nomination d'Inspecteurs Experts encadrants dans les petites structures est un « pis-aller », qui n'a pas vocation à être pérennisé... Elle a esquivé la réponse à la question du devenir des IE encadrants qui n'auraient plus d'équipe à encadrer, en affirmant que les IE encadrants étaient également sur des missions de terrain...

Mais le problème du rétablissement de la chaîne de commandement demeure : des réflexions engagées avec le Ministère de l'Intérieur, il ressort une très forte opposition au projet DGCCRF !



Concrètement : c'est le flou artistique et, même si l'Administration n'hésite pas à accuser **CCRF-FO** de procès d'intention, nous affirmons que : **quand c'est flou... il y a un loup !**

Selon les propos de Mme BEAUMEUNIER, « la logique est de trouver un juste milieu ».

Des réflexions au niveau des mutualisations interdépartementales lui semblent pertinentes, l'objectif étant que plus aucun agent CCRF ne se trouve « abandonné » dans des petites unités. Elle considère que le schéma Bourgogne Franche Comté est intéressant.

**CCRF-FO** a fait remarquer que le « juste milieu » reviendrait donc à soumettre les agents à la double peine, avec un troisième « plan B », qui consisterait à rester dans les DDI sans rétablissement de la chaîne de commandement, tout en généralisant les expérimentations d'interdépartementalité, pour lesquelles les organisations syndicales n'ont d'ailleurs été destinataires d'aucune information.

Sur ce dernier point, la Directrice Générale s'est engagée à nous communiquer le bilan de l'expérimentation de 2 ans en Bourgogne Franche Comté.

Concernant le projet d'interdépartementalité en Normandie (avec la création d'une antenne au Havre travaillant sur le Calvados et le Calvados prenant en charge l'Orne), elle a indiqué que toutes les conditions n'étaient pas encore réunies, les Préfets souhaitant notamment avoir au préalable les conclusions du chantier transversal Action Publique 2022 sur l'organisation territoriale, outre une problématique de contamination par la mэрule du local envisagé... A l'évidence, la DGCCRF a mis la charrue avant les bœufs puisqu'un agent de Rouen est déjà officiellement affecté sur le secteur du Havre en septembre ainsi que deux sorties école !

Mme BEAUMEUNIER a néanmoins réaffirmé que Bruno LE MAIRE persistait à porter son projet de rétablissement de la chaîne de commandement...

**CCRF-FO redoute qu'après le « plan HAMON » et le « plan MACRON », on nous serve un « plan LE MAIRE », sans fromage ni dessert !**

Le sujet de l'interdépartementalité (notamment problématique des cadres bi-départementaux DGCCRF) pourrait être examiné par le CT Central des DDI. Mme OUDOT a proposé que cette question soit préalablement portée à l'ordre du jour du CT « personnels et missions » de la DGCCRF, ce que **CCRF-FO** approuve totalement... Le dialogue social institutionnel pourra ainsi être enfin réactivé !

## ➡ Missions : Rien de nouveau

### - Hygiène :

L'hypothèse de travail des délégations de contrôles d'hygiène en remise directe est toujours d'actualité et nécessite des vérifications préalables (expertises juridiques et techniques).

Si l'hypothèse était retenue, les agents réaliseraient des contrôles de second niveau.

Cela concerne les restaurants et le commerce de bouche, y compris les prélèvements « microbio », ce qui pourrait avoir de graves répercussions sur l'activité des laboratoires ! Mme BEAUMEUNIER a reconnu qu'il s'agissait effectivement d'une préoccupation et qu'il était indispensable de conserver la compétence technique du SCL.

### - Aires de jeux :

Mme BEAUMEUNIER considère que le contrôle ne relève pas de la DGCCRF, mais des entités qui ont la responsabilité juridique de l'exploitation.

### - Missions périphériques :

L'objectif est toujours de s'en débarrasser. Elles représentent peu d'ETP mais prennent trop de temps aux agents qui en ont la charge.

### - Accueil consommation :

La piste des Maisons de service au public pour l'accueil de premier niveau est privilégiée.



## Affaire LACTALIS : La DGCCRF se veut rassurante

La commission d'enquête parlementaire devrait rendre son rapport le 18 juillet.

Mme BEAUMEUNIER a fait remarquer que l'argument avancé par le rapporteur pour plaider la création d'une autorité unique de la sécurité alimentaire rattachée au Ministère de l'Agriculture était pour le moins surprenant, car basé sur l'hypothèse peu réaliste de la création de 900 emplois promise par le Ministre de l'Agriculture alors que la DGCCRF ne recrutera pas...

En tout état de cause, Bruno LE MAIRE n'est pas favorable à la création d'une police sanitaire unique.

En revanche, la question de la clarification sur la répartition des rôles se pose, ainsi que celle de la coordination.

La Directrice Générale considère qu'il faut relativiser et que la DGCCRF a des arguments à faire valoir.

En tout état de cause, même si le député rapporteur de la commission d'enquête LACTALIS a l'intention de déposer une proposition de projet de loi en la matière, l'organisation des administrations ne relève aucunement du domaine de la loi...

## Effectifs : Poursuite des suppressions d'emplois à la DGCCRF

Mme BEAUMEUNIER a rappelé que les demandes d'économies budgétaires sur le « grand Bercy » étaient plus élevées que celles envisagées et a annoncé qu'elle avait réussi à convaincre le Ministre qu'il ne fallait pas aller au-delà du volume actuel de suppressions d'emplois pour la DGCCRF, soit 45 par an.

**Cela se traduira donc par la suppression de 225 emplois sur 5 ans, ce qui est catastrophique pour une DGCCRF déjà à l'os !**

**CCRF-FO** a une fois de plus insisté pour que l'Administration fournisse enfin aux OS une cartographie des effectifs CCRF par site, faisant apparaître le nombre d'agents sur le terrain, sur les fonctions support, sur les fonctions transversales et la situation réelle de l'encadrement en distinguant les statuts « cadre » et « non cadre » (Inspecteurs et IE encadrants) et les encadrants non CCRF. Nous estimons que cette cartographie est indispensable à l'étude de restructuration en cours, sauf à « naviguer à vue » !

Mme BEAUMEUNIER a indiqué que la situation était fluctuante et rappelé qu'elle n'avait pas autorité sur les DDI ! M. SCHWOB a affirmé que la DGCCRF ne naviguait pas à vue... mais n'a néanmoins pas été en mesure de nous communiquer les informations requises.

Il a simplement indiqué que 500 agents étaient affectés en DIRECCTE, 1800 en DDI et que les fonctions support occupaient 3 % des effectifs...

**L'avenir s'assombrit donc encore pour la DGCCRF et la potion est amère : Le rétablissement de la chaîne de commandement semble bien compromis par l'éternel blocage du Ministère de l'Intérieur et les suppressions d'emplois sur les années à venir, couplées à un plan B de compromis interministériel consistant à généraliser l'interdépartementalité, préfigurent la disparition des petites implantations départementales CCRF, y compris dans le cadre des DDI !**

**Flash info : Réunion fédérale avec la Secrétaire Générale de Bercy ce jeudi 12 juillet après-midi :**

- Confirmation que rien n'est encore arbitré au niveau interministériel sur l'organisation territoriale de la DGCCRF.
- Arbitrage de Matignon fin juillet.
- Audience début septembre avec Bruno LE MAIRE.

**CCRF-FO persistera à combattre ces projets mortifères pour la DGCCRF et l'avenir de ses agents.**

